



Les bases de la déclaration PAC

- Les îlots
- Les parcelles
- Les SNA
- Les ZDH

Les îlots : définition

- Un îlot est composé d'une ou plusieurs parcelles culturales
 - Contiguës,
 - Exploitées par un même agriculteur,
 - Portant une ou plusieurs cultures,
 - Délimité par des éléments facilement repérables et permanents (chemin, route, ruisseau ...) ou par d'autres exploitations.
- Un îlot peut être à cheval sur plusieurs départements
- Un îlot est intégralement couvert par une ou plusieurs parcelles

Les îlots : déclaration

- **Caractérisation d'un îlot**
 - Contour graphique
 - N° d'îlot
 - Code Insee et commune
 - Surface graphique

FICHE ÎLOT - CONSULTATION			
Description			
N° Îlot :	15		
Code INSEE :	48171	Commune :	ST MARTIN DE LANSUSCLE
Surface graphique (ha) :	14,07		

Les parcelles : définition

- Une parcelle est :

- Une surface agricole homogène,
- Portant les mêmes attributs culture (précisions, demande d'aide, ...).

Les parcelles : déclaration

■ La parcelle est caractérisée par :

- Contour
- N° de parcelle
- Surface graphique
- Code culture
- Éléments de précision
- Destination ICHN
- Données AB
- Données MAEC

FICHE PARCELLE - CONSULTATION

Catégorie de la parcelle en 2017 : **Terre arable (DTY - Dactyle de 5 ans ou moins)**

N° parcelle : **29**

Surface graphique (ha) : **1,90**

Nom de la culture principale : **Triticale d'hiver**

Production de semences certifiées ou de plants : **Non**

Destination si demandeur ICHN : **Auto-consommation**

Nom de la 1^{ère} culture dérobée pour les SIE :

Nom de la 2^{ème} culture dérobée pour les SIE :

Conduite en agriculture biologique : **Non**

Conduite en maraîchage : **Non**

MAEC

Parcelle cible d'une mesure système herbe : **non**

Engagement PRV :

Conduite en agroforesterie :

Les 3 types de couverts

■ Les terres arables

- Les terres arables sont des surfaces cultivées destinées à la production de cultures, occupant la surface depuis moins de six ans.
- Cette catégorie couvre également les prairies temporaires et les jachères de cinq ans révolus ou moins, et les jachères de six ans ou plus dès lors qu'elles sont comptabilisées comme surfaces d'intérêt écologique (SIE).

Les 3 types de couverts

■ Les prairies et les pâturages permanents

- Les prairies et pâturages permanents sont des surfaces de production d'herbe ou d'autres plantes fourragères herbacées, qui ne font pas partie du système de rotation des cultures de l'exploitation agricole depuis cinq années révolues ou plus (soit à compter de la sixième déclaration PAC).
- Cette catégorie couvre les prairies en rotation longues de six ans ou plus, les prairies permanentes, les surfaces pastorales, les jachères de six ans ou plus, les bois pâturés.
- Codes cultures : PRL, PPH, SPH, BOP, ROS, J6P

Les 3 types de couverts

■ Les cultures permanentes

- Les cultures permanentes sont des cultures hors rotation, qui occupent la surface pendant cinq ans révolus ou plus et qui fournissent des récoltes répétées.
- Il s'agit des vignes, des arbres fruitiers en vergers, des lavandes et des mycorhizes, ainsi que du houblon, des fruits et légumes pérennes.
- Cette catégorie regroupe également les cultures d'asperges, de rhubarbes, d'artichauts et de petits fruits rouges.



Les surfaces non agricoles

(SNA)

Les surfaces non agricoles

■ Les SNA sont :

- Une couche de la déclaration PAC
- Des éléments topographiques présents dans le paysage identifiés à partir de la photo aérienne
- Des surfaces non exploitées pour la production agricole (ce n'est pas un couvert agricole)
- Concernées ou non par des mesures de maintien

Les SNA : couche de la déclaration PAC

- Il s'agit d'une couche de référence : toute modification doit être justifiée et est soumise à validation par l'instruction.
- Attention SNA ≠ SNE
 - SNE = Surface non exploitée temporairement.
 - Les SNE sont à tracer dans la couche parcelle.
 - Il s'agit par exemple d'un tas de fumier, d'un stockage de bois, de balles, d'un silo, d'une zone fortement piétinée ...



Les Zones de Densités Homogènes (ZDH)

tarn.chambre-agriculture.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN

➤ Les Zones de Densités Homogènes : définition

- Les ZDH sont des zones dont la végétation et les autres éléments naturels non agricoles de type rochers, pierriers ou autres apparaissent homogènes en photo-interprétation.
- Les ZDH correspondent à des ruptures franches de milieu
- Chaque îlot déclaré en prairies et pâturages permanents comprend au moins une ZDH.
- En règle générale, chaque ZDH doit avoir une superficie > 50 ares.
- A chaque ZDH est affecté un code précisant la part d'éléments non admissibles dans la ZDH.

Les Zones de Densités

% de recouvrement du consommable (herbe+ ligneux comestibles)	% de recouvrement du <u>non</u> consommable (éléments non admissibles < 10 ares)	% des surfaces admissibles retenu
90%-100%	0 à 10%	100%
70 à 90%	10 à 30%	80%
50 à 70%	30 à 50%	60%
20 à 50%	50 à 80%	35%
0 à 20%	80 à 100%	0%

Admissibilité : définitions

■ SNA (surface non agricole)

- Mêmes définitions et admissibilités
 - SNA artificielles → non admissibles
 - SNA naturelles non admissibles : fossés, forêt, cours d'eau ...
 - SNA naturelles admissibles : haies, bosquets, mares, arbres isolés (< 100 arbres/ha)

■ ZDH (zone de densité homogène)

- Même système de prorata de la densité d'éléments non admissibles
- Sur prairies permanentes

■ Prairies permanentes

- Prairie temporaire bascule en permanente après la 5^{ème} année